



Partir de chez moi en toute légalité

Par **oneil**, le **07/08/2008** à **19:22**

bonjour, je suis une maman d'un garçon de 3 ans, mon compagnon est très brutal avec notre fils pour n'importe quelle raison il le tape. Je voudrais partir de chez moi en toute légalité pour avoir mon fils avec moi et être en sécurité. Comment partir de chez moi sans qu'on m'accuse d'avoir enlevé le petit. Car j'ai peur que si il l'apprend avant qu'on soit parti, il se venge sur moi ou le petit, car c'est sûr qu'il s'enverra. Comment dois-je procéder pour partir en toute légalité.

Par **jeetendra**, le **07/08/2008** à **21:37**

bonsoir, allez à la police ou à la gendarmerie et expliquez-leur les motifs de votre départ forcé du domicile conjugal avec votre fils et faites une main courante, voire même une plainte, les faits de violence volontaire sur enfant sont hautement répréhensibles, courage à vous, cordialement

Par **Marion2**, le **08/08/2008** à **00:05**

Allez voir le plus rapidement possible une Assistante Sociale. Elle vous aidera et cette démarche vous mettra à l'abri d'accusations d'avoir quitté le domicile conjugal. Comme vous le conseille jeetendra, déposez une plainte (une main-courante a très peu de poids). L'assistante sociale vous mettra en rapport avec la PMI, qui pourra attester, en examinant votre fils et en lui parlant, des violences qu'il subit de la part de son père. Bon courage à vous